

Aide-mémoire du consommateur bio

Quelques questions que vous devez vous poser

Quelles sont les mentions se référant à l'appellation <i>biologique</i> sur les étiquettes?	Où pouvez-vous trouver ces mentions sur les étiquettes?	Que faut-il vérifier pour s'assurer de l'authenticité des aliments biologiques?	Qu'est-ce qui rend ces mentions valides aux yeux de la Loi?
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Biologique ➤ Organic ➤ Diminutifs « bio » <p>Cette réservation du terme « biologique » recouvre également tout autre terme apparenté qui inciterait les consommateurs à déduire qu'il s'agit d'un produit issu d'un mode de production biologique.</p>	<p>1) Panneau principal ou secondaire de l'emballage</p> <p><i>Exemples :</i></p> <p>« Pain biologique » « Pizza aux tomates. Contient 85% d'ingrédients bio » « Viande de porc bio »</p> <p>et/ou dans la</p> <p>2) Liste des ingrédients</p> <p><i>Exemple :</i></p> <p>Quiche « fait avec des épinards biologiques » dont la liste d'ingrédients contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Farine de blé • Fromage cheddar • Épinards biologiques • etc. 	<p>Le <i>nom du certificateur</i> doit être inscrit sur l'étiquette du produit <i>de manière claire et lisible</i> (en caractères d'imprimerie).</p> <p><i>Mentions obligatoires :</i></p> <p>Certifié par (nom du certificateur) ou Contrôlé par (nom du certificateur)</p> <p>L'usage du logo de l'organisme certificateur ou d'un logo de conformité gouvernemental seul sans autre mention est insuffisant pour satisfaire aux exigences de la Loi.</p> <p>Toute inscription du genre « <i>conforme à telle norme ou à telle Loi...</i> » constitue une allégation sans fondement si le nom du certificateur du produit n'apparaît pas lisiblement sur l'emballage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les produits du Québec</i> doivent porter le nom de l'un des organismes de certification accrédités par le CARTV. ➤ <i>Les produits en provenance de l'extérieur du Québec</i> doivent porter le nom de l'un des organismes figurant sur la liste des certificateurs accrédités publiée par l'ACIA dans le cadre du Régime Bio-Canada. ➤ Pour plus d'informations, consultez le site : www.cartv.gouv.qc.ca <p>Si vous avez des doutes sur l'authenticité d'un produit, renseignez-vous auprès de votre détaillant ou déposez une plainte au CARTV au 514-864-6061 ou à surveillance@cartv.gouv.qc.ca. <i>Elles sont traitées en toute confidentialité</i></p>